

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
04/6/31  
DOSSIER N°5714**

**DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION  
GEOGRAPHIQUE ROUTIER ( GEOSIR ) : COMMUNICATION  
DES INFORMATIONS**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : Mme Catherine GRAVERON  
En l'absence de Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE  
ROUTIER ( GEOSIR ) : COMMUNICATION DES INFORMATIONS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*  
*VU le budget de l'exercice,*  
*VU le rapport CP2023-04/6/31 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*  
*VU l'avis de la Commission CP - Numérique et Mobilités,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- de poursuivre le déploiement du Système d'Information Géographique Routier : le GEOSIR, en diffusant les informations figurant sur ce référentiel aux partenaires professionnels et aux collectivités, par :

- l'établissement d'une convention-cadre de mise à disposition d'une application cartographique avec chaque partenaire professionnel : SDIS, Préfecture, Région (transports) et Gendarmerie. Cette application, adaptée à chacun, permettra de mutualiser les moyens et faciliter les échanges de données routières. Un projet de convention type est annexé à la présente délibération ;
- la mise en accès libre d'une application cartographique permettant aux collectivités, intercommunalités et EPCI d'accéder au référentiel (RD et PR) en consultation uniquement. Les accès leurs seront transmis par mail.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir avec les partenaires.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**